

Il nous rappelle une des plus belles pages de Chateaubriand.

Nous avons entendu établir une comparaison entre Vieuxtemps et Joachim. Ne serait-il pas mieux de reconnaître que ces deux maîtres ont leur manière distincte?

Ketterer. — Talent magnifique qui se joue des difficultés les plus ardues. Que vous dire de Berthelmer ? Il a fait rire aux larmes les plus gracieux minois et les barbes grises les plus respectables. Je crois qu'il réjouirait le grand Schabraham lui-même.

Jeu de nuit, à l'occasion de la Sainte-Cécile, nos diverses sociétés musicales ont donné des sérénades à leurs chefs.

La Grande Harmonie fera célébrer lundi, à 11 heures et demie, en l'église Saint-Martin, la messe dite de Sainte-Cécile. Elle exécutera l'ouverture d'Obéron (de Weber) arrangée par Bender et la *Mosaïque sur des motifs d'Halévy*, arrangée par Pierre Baumann.

Les mêmes morceaux seront exécutés le dimanche suivant en l'église Notre-Dame à la messe de 11 heures et demie.

L'Amiral-Ministre de la marine vient par une décision récente, de renvoyer dans leurs foyers en congé de six mois renouvelables, les militaires appartenant à l'artillerie de marine, et libérables en 1869.

Le conseil général des ponts et chaussées ayant reconnu que le taux des indemnités de déplacement allouées aux cantonniers par l'article 23 du règlement du 10 février 1835 n'est plus en rapport avec les prix actuels des objets de première nécessité, M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a décidé que ces indemnités seraient augmentées à partir du 1^{er} janvier 1869.

Dans le but de développer la vente des cigares de France à 20 centimes, dits *trabucos*, la direction générale des manufactures de l'Etat vient d'adopter, pour ces cigares, une forme nouvelle qui paraît de nature à mieux satisfaire les consommateurs.

C'est seulement vers le mois de décembre prochain que la manufacture de Paris-Reuilly, qui est chargée de la fabrication de ces cigares, pourra expédier des *trabucos* du nouveau modèle. D'un autre côté, il n'existe plus en manufacture aucune quantité de cigares de France à 20 cent. fabriqués d'après les anciens types.

Afin que cette situation n'entraîne aucun inconvénient pour le public, l'administration vient de prescrire à ses agents que les quantités de cigares *trabucos* qui existent dans certains entrepôts au delà des besoins d'une période de deux ou trois mois soient réparties entre les autres entrepôts; puis que les entrepreneurs ne doivent demander des *trabucos* du nouveau modèle qu'après avoir épuisé leur approvisionnement actuel.

On annonce de Tournai, la mort de M. Le Maître d'Anstang, l'un des plus savants archéologues du pays.

Ce matin, à l'établissement du gaz, un ouvrier nommé Ferdinand Denayer, a été frappé de mort au moment où il se mettait au travail. Son corps a été transporté à l'hôpital.

Une scène déplorable s'est passée dimanche soir à Cysoing.

Un commencement de discussion s'était engagé entre divers individus réunis dans l'estaminet du sieur Mouton. Vers onze heures, deux d'entre eux sortirent et tandis qu'ils causaient, sur la place, des incidents de la soirée, ils furent assaillis par les autres buveurs. Une rixe s'engagea, le nommé Quevru reçut sur la tête un coup si violent qu'il s'affaissa sur lui-même. Les assaillants prirent alors la fuite et la victime de cette odieuse agression put encore, malgré de graves blessures, retourner à son domicile.

Une enquête fut ordonnée à la suite de laquelle, le sieur B... a été mis en arrestation.

Vendredi, vers une heure du matin, un incendie est déclaré dans le magasin d'épicerie et de rouenneries de M. J.-B. Delporte, hameau du *Petit Lanoy*, commune d'Ham. Tout a été détruit. La perte est évaluée à 10,500 fr.; elle est en grande partie couverte par une assurance. On ignore la cause exacte du sinistre.

Samedi dernier, à Louville, canton de Cysoing, une petite fille de deux ans est tombée dans une marmite remplie de bouillon en ébullition. Elle a été affreusement brûlée et malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, elle a succombé mardi.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 22 novembre.

Le nommé J. Lecompte est traduit devant le tribunal, comme prévenu de tapage et dégâts dans un cabaret de Roubaix. — Un mois de prison.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Mardi, 24 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Composition chimique des principales

farines; leur pouvoir nutritif. Pain de blé, de seigle, d'orge, de pommes de terre, de sarrasin, d'avoine, de maïs, de sorgho, de millet, de riz, de fèves, de lentilles, de pois, de haricots, de fougère, de lichen, de manioc, de cassave, de ténaphar blanc, de chiendent, de chataines, de marrons d'Inde, de graine de lin. Pain sans levain. Du pain bis et du son. Composition chimique du son. Panification.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 27 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

LE MAGNÉTISME TERRESTRE.

Précautions à prendre dans les observations magnétiques. Influence du fer des vaisseaux sur l'aiguille aimantée. Description et usage de la plaque de correction. Influence du fer des vaisseaux sur la marche du chonomètre. Boussole de déclinaison. Inclinaison magnétique. Boussole d'inclinaison.

THÉÂTRE.

Notre collaborateur, M. Georges B... renonce à s'occuper de chronique théâtrale. Voici pourquoi :

Il s'était permis — nos lecteurs s'en souviennent — quelques critiques à l'endroit de la direction. Ces critiques, fort anodines et fort justes, faites dans l'intérêt même du théâtre, blessèrent pourtant les susceptibilités directoriales; et M. Steiner eut l'idée assez plaisante de démontrer au public, à grand renfort de lettres, que tout était pour le mieux dans le meilleur des théâtres. C'était son droit. Le journal inséra les lettres et M. B... continua ses comptes-rendus, louant ici, blâmant là-bas, sans se soucier des *masques* qui piaillaient autour de lui.

Adviut la *Dame blanche*. — M. B... constata le légitime succès obtenu par la troupe de Douai, et voici comment il résumait son opinion — ou plutôt l'opinion générale :

« La *Dame blanche* fut représentée aussi bien qu'elle pouvait l'être et le public, qui était nombreux, est parti content de sa soirée. »

Pour répondre à cet éloge, M. Steiner fit savoir à M. B... que, devant sa « *malveillance notoire* », il lui supprimait ses entrées. M. Steiner oublie que, dans toutes les villes, le chroniqueur d'un journal de la localité a ses entrées de droit au théâtre. Mais ce n'est pas tout : la vengeance est le plaisir des dieux. M. Steiner écrivit à Lille, au directeur de l'Administration à laquelle appartient M. B..., dénonçant celui-ci comme rédigeant des articles dans les journaux contre le théâtre qu'il avait juré de ruiner, etc., etc. Cette lettre pouvait compromettre fortement l'avenir de M. B.... Heureusement, des explications s'en suivirent. Le Directeur, en homme de tact, comprit d'un coup partait et les choses en sont restées là.

Maintenant, le public appréciera la conduite indélicate de M. Steiner.

Le premier devoir d'un directeur de théâtre, soucieux de sa dignité et de ses intérêts, doit être de faire droit aux observations justes qui lui sont présentées et non de vouloir se poser tour à tour en Jupiter-Tonnant ou en intéressante victime.

Le ridicule tue.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

Dernières Nouvelles

DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE

Service particulier du *Journal de Roubaix*.

Exécution de trois Vénians.

Londres, samedi 23 novembre, (4 h. 50 minutes.)

Les vénians Allen, Larkin et Gould ont été pendus ce matin.

De grandes précautions avaient été prises pour éviter une démonstration.

Jusqu'ici aucun désordre ne s'est produit.

Pour copie conforme : J. REBOUX.

TRIBUNAUX.

L'affaire dite des benoits de l'ancienne banlieue de Paris (Benoit-Caplain et consorts), a été appelée hier à la 1^{re} chambre du tribunal civil de la Seine. M^{re} Allou a plaidé pour les réclamants et M^{re} Rousset pour l'administration de l'octroi. Nous donnerons, avec le jugement à intervenir, un résumé des plaidoiries.

On lit dans la *Situation* : « La télégraphie électrique va donner lieu prochainement à un curieux procès entre un marchand de chevaux anglais et un éleveur normand. L'Anglais avait écrit par le télégraphe au Normand :

« Envoyer immédiatement étalon demi-sang à condition. »

« Soit qu'il ait mal lu, soit qu'il ait son orthographe à lui, le Normand envoya un demi-cent d'étalons. »

« Refus de l'Anglais de recevoir les bêtes; refus du Normand de les reprendre, si l'Anglais ne paye pas les frais. De là, procès. »

Le directeur du journal la *Lune* est cité en police correctionnelle à propos de sa gravure des *luteurs masqués*, dans laquelle on a vu une allusion politique. Si la feuille hebdomadaire est condamnée, elle reparaitra sous un nouveau titre: *L'Eclipse*. C'est ainsi qu'à l'*Evénement* a succédé le *Figaro* quotidien.

FAITS DIVERS

Nous trouvons dans le *Journal de Saône-et-Loire* les détails suivants sur le nouvel accident arrivé pour la troisième fois au même endroit sur le chemin de fer de Lyon :

« Dimanche soir, vers cinq heures un quart, le disque de la bifurcation de la gare de Mâcon, du côté de Lyon, était fait. Le train de marchandises n° 1346 s'était arrêté au disque.

« Vu l'encombrement des stations de garage, un train de marchandises, le train B E, qui suivait le premier à vingt minutes de distance, avait dû s'arrêter également au disque. La voie venait d'être rendue au train n° 1346. Le train B E démarra presque en même temps, mais aussitôt une de ses barres d'attelage se rompit.

« Le conducteur-chef se disposa à emmener en gare la première partie du train et fit couvrir le reste du convoi par un garde qui venait d'allumer les disques.

« Ce garde eut le temps de courir au-devant du train de voyageurs n° 84 qui allait arriver et il put placer deux pétards, à environ 350 mètres de la queue du train B E. D'un autre côté, le garde-barrière du passage de l'Épinay, dont on ne saurait trop louer l'inspiration dans cette circonstance, voyant que le train n° 54 allait arriver, se porta en avant avec sa lanterne rouge. Malheureusement la voie fait une courbe en cet endroit et le mécanicien ne put voir ce signal qu'à une centaine de mètres. Néanmoins, le mécanicien battit immédiatement contre vapeur et le choc, qui pouvait être effroyable, fut considérablement amoindri.

« Une seule voiture de 3^e classe dérailla de ses deux roues de devant et il y eut un mouvement de va-et-vient qui causa plus d'épouvante que de mal réel. Les blessés, au nombre de 23, n'ont éprouvé que des contusions légères, des meurtrissures sans gravité à la tête ou au genou. Cependant deux militaires du 2^e bataillon d'Afrique ont été blessés un peu plus grièvement, l'un au front et l'autre à l'œil droit, et le sieur Benedetti, conducteur chef du train n° 84, a eu une assez forte contusion à la tête.

« Samedi matin, un wagon du train de marchandises qui passait à Saint-Remy a déraillé par suite d'une rupture d'essieu. Il n'est résulté de cet accident aucune blessure pour les agents du train. »

On écrit de Bâle :

Le tribunal criminel de Moudon (canton de Vaud) vient de juger une cause dont les détails ont fait trembler d'horreur le nombreux auditoire qui se pressait dans l'enceinte du tribunal pendant les cinq jours que durèrent les débats. L'acteur principal de ce drame lugubre, Hély Freymond, marié à une jeune femme de 25 ans qui lui prodiguait le dévouement le plus pur, avait eu avant son mariage des relations avec une jeune fille de son village, Louise Freymond, âgée de 19 ans. Celle-ci, irritée d'un mariage qui détruisait toutes ses espérances résolut de se débarrasser par un crime de celle qu'elle traitait de rivale. Elle s'en ouvrit à son amant qui consentit. La malheureuse femme Freymond, qui était dans un état de grossesse très-avancé, fut empoisonnée au moyen de gâteaux dans lesquels on avait introduit de l'arsenic. Les détails de cet empoisonnement sont affreux. C'est au milieu d'une scène de famille où sa femme jouait gaiement avec lui, que Freymond a eu l'horrible courage de la voir empoisonner sous ses yeux, quand elle allait dans peu de jours le rendre père. La constitution de la femme Freymond ayant résisté à cette première tentative, Freymond se concerta avec sa maîtresse pour administrer à sa malheureuse femme une seconde dose plus forte à laquelle elle succomba.

Loin de soupçonner un crime, la femme Freymond, avant de mourir, légua sa fortune à son mari de moitié avec sa sœur Marie Olivier. Ce fait devait déjouer de nouveau les calculs de Louise Freymond qui avait cru pouvoir se faire épouser par son amant en empoisonnant sa femme; en effet, Freymond résolut d'épouser sa belle sœur, Marie Olivier, afin de s'assurer également la seconde moitié de la fortune de sa première femme. Malheureusement Marie Olivier était fiancée à un nommé Mettraux, et tous les efforts de Freymond pour rompre ce projet d'alliance étant restés infructueux, il résolut de se débarrasser de son rival par un nouveau crime. Il invita Mettraux à une promenade dans un village voisin, sous prétexte d'arrêter ensemble les détails du partage de la fortune de sa première femme; en route il lui donna un poignard empoisonné avec de la strichnine, que Mettraux mangea sans défiance; au bout de quelques instants il tomba comme foudroyé au bord du chemin, se débattant dans d'affreuses convulsions. Mettraux, qui a été sauvé comme par miracle, a raconté avec une remarquable clarté, avec calme et sans haine, la tentative d'empoisonnement dont il a été victime et les souffrances qu'il a endurées. En attendant sa déposition, l'imagination se le figure étendu au bord du chemin, le corps complètement raide, demandant en grâce à

son assassin, qu'il croyait son ami, de ne pas refuser de l'eau à un mourant. Freymond est impossible; mais le soif de Mettraux est tellement ardente qu'il supplie ce misérable de vouloir bien au moins lui cracher dans la bouche! Freymond lui répondit dans un cynisme injoué: *C'est malhonnête!* Après s'être débattu pendant toute une nuit dans les plus horribles convulsions, Mettraux voit enfin arriver son frère et un de ses amis, qui lui procurent de l'eau qu'il avale avec avidité et qui provoque des vomissements immédiats. Mettraux est sauvé. Les déclarations qu'il fait à la justice inspirent des soupçons sur la mort subite de la femme Freymond dont l'exhumation est ordonnée: l'autopsie à laquelle son corps fut soumis, constate qu'elle a succombé à un empoisonnement par l'arsenic. Les débats de cette affaire, qui trouvera sa place parmi les causes les plus célèbres, ont duré cinq jours, dont trois ont été consacrés aux interrogatoires des accusés et à l'audition des témoins, et deux aux plaidoiries. Le 15 courant le jury, après deux heures de délibération, a rapporté, à l'unanimité, un verdict déclarant Hély Freymond coupable d'avoir donné volontairement et avec préméditation la mort à sa femme par empoisonnement, sans circonstances atténuantes. Le verdict est également affirmatif à l'égard de Louise Freymond, à qui néanmoins le jury accorde le bénéfice des circonstances atténuantes. En conséquence, Hély Freymond a été condamné à mort et sa complice à 20 ans de réclusion.

— Une catastrophe, annoncée à une lieue à la ronde comme par un formidable coup de tonnerre, est arrivée le 11 courant à Eschbach-le-Bas, (canton d'Argovie): une grande partie de la fabrique de poudres a sauté par suite de l'explosion de 50 à 60 quintaux de poudre; le moulin à poudre et le séchoir ont été détruits de fond en comble. Un magasin renfermant 100 quintaux de poudre et situé à certaine distance des deux bâtiments détruits, a eu toute la toiture écrasée par les débris projetés en l'air par l'explosion; fort heureusement la poudre qui y était déposée n'a pas été atteinte. On a à déplorer la mort des deux ouvriers qui ont été déchirés en mille morceaux et dont on a eu toutes les peines à réunir les restes mutilés.

— Nous lisons dans le journal *Le Vin de Bordeaux*: « Un cabaretier de Bordeaux a affiché, nous dit-on, sur son comptoir le cynique tableau que voici :

Thermomètre des différents degrés de soulagement et de leur prix de revient :	
Légèrement ému.....	F. 1 95
Une pointe.....	» 2 25
Ponnette.....	» 3 35
Gris.....	» 3 90
Une charge.....	» 4 45
Rond.....	» 4 70
Une cutte.....	» 5 40
Raide.....	» 5 85
Ivre-mort.....	» 7 25

« Nous recommandons ce tableau à M. Louis Veuillot pour sa nouvelle édition des *Odeurs de Paris... et de la Province.* »

MENUS PROPOS.

M. Nisard vient d'entrer au Sénat. Voilà où conduisent les deux morales. M. Nisard doit bien regretter de ne pas en avoir trouvé quatre. Il serait peut-être sénateur et ministre aujourd'hui.

Le curieux, c'est que M. Duruy, dans une lettre publiée par tous les journaux, a répudié cette doctrine des deux morales. Ce qu'on peut développer devant des sénateurs, il ne veut pas qu'on l'enseigne aux enfants, je le conçois. M. Duruy termine sa missive par cette phrase :

« Ces mots : (il y a deux morales) ne signifiaient pas, pour la personne même qui les a prononcés, ce qu'on a voulu leur faire dire. »

Je me demande, alors, ce que signifiait la phrase de M. Nisard, « il y a deux morales » ne me paraît pas avoir d'autre sens que celle-ci : « il y a deux morales. » Nous en sommes réduits à penser, maintenant qu'en disant : il y a deux morales, M. Nisard voulait faire entendre qu'il y en a trois.

Avoir plusieurs morales à sa disposition, c'est un titre pour parvenir aux honneurs. Sans doute quand on postule pour obtenir un grade élevé, on vous demande préalablement :

— Combien avez-vous de morales ?

— J'en ai huit.

— Alors vous ne pouvez pas devenir ministre : il faut compléter la douzaine. Le cas échéant, M. Nisard serait homme à nous donner la treizième en sus.

M. D... qui entend parfaitement les affaires, a longtemps cherché pour sa fille un parti avantageux.

Trouver un homme assez épris et assez riche pour se contenter d'une dot médiocre, c'était toute la difficulté.

Il finit par découvrir son affaire.

Trente ans, vingt mille francs de rentes et boîteux de naissance — tel était son phénix.

— Eh bien ! dit M. D... à sa fille après la première entrevue, voilà un charmant garçon et qui fera un excellent mari !

— Je n'en veux pas, dit la demoiselle avec dépit.

— Et pourquoi ?

— Parce qu'il est boîteux.

— Boîteux, lui ? Comment ! tu as pu croire un instant qu'il était boîteux ?

— Cela n'est pas difficile à voir...

— Apprends donc le vérité ! c'est un malin.... il marche comme cela pour échapper à la garde nationale !

FIGARO.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 16 au 22 novembre 1867, inclus

35 garçons et 18 filles.

MARIAGES.

18 novembre. — Ferdinand Coussart, 38 ans, agent de police, et Catharina Coit, 30 ans, journalière.

Charles Danvers, 43 ans, tisserand, et Immye Schoon, 39 ans, ménagère.

Auguste Leveugle, 27 ans, employé de fabrique, et Félicité Fouquart, 31 ans, cuisinière.

Edmond Delecourt, 31 ans, médecin, et Julie Delerue, 18 ans, sans profession.

Victor François, 28 ans, commis, et Adelaïde Desfontaines, 41 ans, caetière.

Désiré Vancoraynest, 30 ans, tisserand, et Rosalie Barreemaeker, 20 ans, journalière.

Jacques Duponcheel, 47 ans, journalier, et Sabine Waiteau, 65 ans, ménagère.

Augustin Carelbergh, 25 ans, tisserand, et Marie Vaamecverne, 22 ans, journalière.

Florentin Mesplont, 26 ans, tisserand, et Julie Lepers, 19 ans, journalière.

François Vandenebeke, 56 ans, domestique, et Eugénie Vanhelleputte, 26 ans, servante.

Joseph Ponssele, 60 ans, tisserand, et Camille Delecluse, 40 ans, ménagère.

Henri Baert, 32 ans, tisserand, et Rosalie Deljroeve, 30 ans, journalière.

Charles Brouillart, 39 ans, employé de commerce, et Albertine Pauchet, 26 ans, ménagère.

Henri Lauwers, 33 ans, tisserand, et Anne Claeys, 23 ans, journalière.

Etienne Vandeneynde, 21 ans, ajusteur, et Clara Butteux 17 ans, épicière.

Henri Desein, 28 ans, tisserand, et Condu Desmet, 25 ans, tisserand.

Eugène Vollekint, 34 ans, journalier, et Sophie Vandenebeke, 23 ans, journalière.

Aimée Mat 31 ans, couvreur, et Aimée Tonnel, 33 ans, rattacheuse.

Henri Deschamps, 25 ans, ajusteur, et Marie Colbrant, 25 ans, sans profession.

Henri Vandevél, 22 ans, ourdisseur, et Alphonsine Beuscart, 25 ans, dévideuse.

Jean Vanhauwaert, 30 ans, tisserand, et Amélie Declercq, 24 ans, tisserand.

20 novembre. — Augustin Devernay, 37 ans, tisserand, et Sylvie Bourdeau, 28 ans, cuisinière.

DÉCÈS.

17 novembre. — Coralie Costenoble, célibataire, 49 ans, tisserande, rue de Mouveaux.

18 novembre. — Angelus Vandenebeke, 52 ans, rentier, à la Potennerie.

19 novembre. — Marie Segard, veuve de Florentin Cocheteux, 71 ans, rentière, rue de la Redoute.

Pierre Lecomte, veuf de Bernadine Lecomte, 63 ans, chauffeur, au Calvaire.

Adrienne Jansen, célibataire, 29 ans, tisserand, Triez St-Joseph.

Marie Dauvers, 10 ans, hôpital.

20 novembre. — Joseph Callaerts, époux de Liévine Dhalluin, 74 ans, brigadier des douanes, rue Blanchemaille.

Jean Grandsart, époux de Marie No-clain, 29 ans, tisserand, rue de la Paix.

Sophie Quint, célibataire, 32 ans, peigneuse, hôpital.

21 novembre. — Louis Loridan, époux de Elisa Lehoucq, 32 ans, détacheur, rue de Lille.

Charles Flourinnee, célibataire, 36 ans, marchand de liqueurs, rue de Lannoy.

Augustin Jardin, célibataire, 39 ans, laveur de laines, Galon-d'Eau.

Françoise Delobelle, épouse de Pierre Tillieux, 32 ans, ménagère, à l'Époule.

Il est décédé en outre, 10 garçons et 6 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Dimanche 24 novembre.

LA BOUQUETIÈRE DES INNOCENTS ou l'assassinat de Henri IV. — Drame historique à grand spectacle en neuf actes.

Les bureaux seront ouverts à 6 heures; en commencera à 8 h. 1/2.

COMMERCE

Liverpool, 23 novembre.

(Dépêche de la maison Robert Funke et Cie.)

Marché toujours calme, ventes 8,000 balles, good fair Pesaam 8 3/4.

Alexandrie, 20 novembre.

(Dépêche de la maison Arles Dufour et Cie.)

Arrivages augmentent. Baisse sensible, good fair 15 à 15 1/2; fair 14 à 14 1/2.

Coton blanc délaissé 12 à 13 tallaris, frêt 13 fr. change 5.29.

COURS DE LA BOURSE

Du 23 Novembre 1867

Cours de ce jour

4 1/2..... 68 00 — 3/16..... 68 65

3/16..... 98 25 — 4 1/2..... 98 25

VOYAGEUR à la Commission

Un jeune homme de 27 ans, d'une bonne famille, ayant l'habitude des voyages et les connaissances nécessaires, désire voyager à la commission pour les articles de Roubaix et de Tourcoing.

Ecrire franco, aux initiales L. R., hôtel du Nord, rue St-Nicolas, à Lille.

27 x 7504